

psm HORS-SÉRIE SÉCURITÉ Privée

Les Solutions pour les Professionnels de la Sûreté - Sécurité

15 € NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2019

Entretien

FRÉDÉRIC GAUTHEY,
PRÉSIDENT DU GES

Coopérations de sécurité

QUELLES CONDITIONS
POUR UN CONTINUUM
SÉCURITÉ ?

Prestations de sécurité

POUR UNE SOUS-
TRAITANCE VERTUEUSE

NOUVELLES MISSIONS

Innovations technologiques : l'agent de sécurité augmenté P.16



En partenariat avec



Frédéric Gauthey

Président du Groupement des entreprises de sécurité (GES)

« Le GES a été créé pour un seul objectif : agir. Pour transformer notre secteur. »

Le président du GES, né de la fusion du Snes et de l'USP, revient pour *PSM* sur les échéances et les défis auxquels va devoir faire face la sécurité privée : JO 2024, régulation et assainissement de la filière, attractivité de ses métiers...



© DR

Qu'est-ce qui selon vous a été à l'origine de la création du GES ? Qu'est-ce qu'elle apporte au monde de la sécurité privée ?

La crise économique qui frappe le secteur de la sécurité privée, avec un marché devenu incontrôlable et détruisant les marges des entreprises, qu'elles soient grandes ou petites, a rendu obligatoire une parole unifiée des deux organisations patronales historiques du secteur (Snes et USP). Les divergences qui avaient pu exister initialement ont été mises de côté et la raison l'a donc emporté, afin de parler d'une seule voix. Cette dynamique unitaire permettra une démarche responsable vis-à-vis des pouvoirs publics, constructive avec les partenaires sociaux, crédible et efficace vis-à-vis des donneurs d'ordres.

Le secteur de la sécurité connaît des difficultés. Quelles sont les principaux points noirs auxquels doit faire face la filière (faible attractivité des métiers de la sécurité privée, moins-disant, problèmes de formation...)?

Nous ne manquons pas de points noirs dans la filière ! Au premier chef, des prix qui ne cor-

« Le livre VI du Code de la sécurité intérieure doit être adapté dans le sens d'une plus grande cohérence dans la définition de nos activités. »

respondent pas à la réalité de nos prestations, lorsqu'ils ne sont pas anormalement et illicitement bas. C'est notre problème structurel, accru par un accord de reprise des salariés qui tend à être utilisé par les donneurs d'ordre pour réduire, année après année, les prix.

L'attractivité de nos métiers, le recrutement, la fidélisation de nos salariés sont également un problème majeur pour la filière : nous n'attirons pas, ou pas suffisamment, les jeunes. Les salaires sont une des causes, avec la vaste majorité de nos salariés au strict niveau du Smic, mais aussi les conditions de travail qui sont particulières. Il y a aussi une vision parfois propagée par les médias ou les pouvoirs publics qui ne favorise pas la diffusion d'une image positive de nos métiers.

La France accueillera en 2023 et 2024 des événements sportifs majeurs (Coupe du monde de rugby et JO à Paris). Quelle devra être la place de la sécurité privée lors de ces événements? Comment la filière s'y prépare-t-elle? Comment collaborez-vous avec les pouvoirs publics?

Il est dit, pour le moment, pour les JO 2024 que 25 000 à 30 000 agents de sécurité privée seront nécessaires. Face à cela, plusieurs réactions : d'une part, nous ne les avons pas sous la main et ils n'apparaîtront pas d'un claquement de doigt. D'autre part, au-delà d'un chiffre global, nous avons besoin d'un découpage par jour, par site, par activité : ça n'est qu'ainsi que nous pourrions affiner les besoins.

Par ailleurs, nous sommes sur un événement ponctuel : que deviendront les agents formés et recrutés pour les jeux Olympiques ? Nous ne serons pas en capacité de tous les conserver par la suite si nous n'obtenons pas des dispositifs d'accompagnement spécifique, à créer avec le ministère du Travail, avec Pôle emploi, avec la

région Île-de-France et avec notre nouvel opérateur de compétences AKTO.

Ainsi, nous avons d'abord un travail à réaliser avec les ministères et opérateurs économiques et sociaux, avant, du moins de manière tout aussi urgente, que de lancer celui sur la coopération opérationnelle, avec le ministère de l'Intérieur. De nombreuses réunions sont d'ores et déjà lancées : avec la Coordination nationale de la sécurité des Jeux (CNSJ), avec la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP), avec notre opérateur de compétences (AKTO), avec le Cnaps, etc. Nous y participons systématiquement, avec parfois l'impression d'un certain manque de coopération ou de dialogue entre les multiples initiatives, nécessaires évidemment, issues des pouvoirs publics. Pour conclure sur les JO de Paris 2024 : nous ne sommes actuellement pas prêts !

Lors de votre élection, vous avez évoqué quelques axes de travail : création d'une garantie financière, ● ● ●

5/06/2019

Le Groupement des entreprises de sécurité (GES) est né le 5 juin 2019 de la fusion du Snes et de l'USP, désormais dissous. Il est donc présidé par Frédéric Gauthey (Prosegur France) qui peut compter pour l'aider sur :

VICE-PRÉSIDENTS/PRÉSIDENT DE COLLÈGE

- Elias Nahra (Groupe Triomphe Sécurité)
pour le collège des grandes entreprises
- Mourad Chenaf (Octopus)

pour le collège des entreprises moyennes

- Abdelhamid Faddeoui (Aetos)

pour le collège des petites entreprises

TRÉSORIER Frédéric Laisney (Challancin)

ADJOINT TRÉSORIER Luc Guilmin (Sécuritas)

Frédéric Gauthey

Président du GES

« En ce qui concerne les JO de Paris 2024, nous ne sommes actuellement pas prêts ! »

●●● limitation de la sous-traitance, protection juridique des agents de sécurité. Quelle est votre ambition globale ?

Le GES a été créé pour un seul objectif : agir. Effectivement, les sujets que vous mentionnez, et qui ne se limitent pas à ces trois-là bien évidemment, nécessitent des actions multiples. Nous porterons nos propositions dans le cadre de la concertation relative au Livre blanc de la sécurité intérieure et surtout en vue d'une future loi sur la sécurité intérieure annoncée pour 2020.

Nous devons transformer notre secteur, notamment si nous souhaitons être en mesure de répondre favorablement à la mise en place d'un continuum de sécurité, mais tout simplement, ou même tout d'abord pour le sauver du gouffre dramatique dans lequel il est en train de tomber. Notre ambition s'inscrit dans une cohérence de contenu et de calendrier : « Mieux réguler le marché de la sécurité privée (propositions d'ordre économique) et renforcer le capital humain (propositions d'ordre RH et capital social), afin d'être acteur de la sécurité globale (propositions relatives au continuum de sécurité) », cela à l'horizon mi-2021. Nous aurons ensuite l'année 2022 pour finaliser et l'année 2023 pour affronter correctement la Coupe du monde de rugby et transformer l'essai, si je puis dire, lors des JO de Paris 2024.

Concrètement, pouvez-vous nous décrire quelques-unes des mesures que vous souhaitez voir mises en œuvre ?

Pour ne vous en citer que quelques-unes, nous souhaitons l'instauration d'un mécanisme de garantie financière pour les entreprises de sécurité privée préalablement à leur autorisation : il s'agit d'avoir un secteur aux capacités financières saines et pérennes. Nous souhaitons

limiter la sous-traitance à un seul niveau, afin de fiabiliser la chaîne de sécurité et empêcher la sous-traitance en cascade. Nous souhaitons que soit publiée la liste des sociétés et des dirigeants de sécurité privée sanctionnés. Un indice des coûts doit aussi être mis en place, afin qu'il devienne l'étalon en matière de revalorisations contractuelles et remplace ainsi l'indice des prix de l'Insee.

Afin de renforcer le capital humain, il nous paraît indispensable de créer un statut juridique renforcé pour nos agents de sécurité, avec une protection juridique (circonstances aggravantes en cas d'agression sur un agent), une possibilité d'assermentation pour certains agents selon leur activité, et une homogénéisation des tenues, tout en permettant la reconnaissance de l'employeur.

Enfin, le livre VI du Code de la sécurité intérieure doit être adapté dans le sens d'une plus grande cohérence dans la définition de nos activités (détection d'explosifs, sécurité incendie, vidéoprotection) et de certaines simplifications administratives sur des autorisations devenues superfétatoires (voie publique, palpation).

BIO EXPRESS

Ingénieur des Ponts et Chaussées et titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Frédéric Gauthey est, depuis 2017, directeur général France de Prosegur. Auparavant, il occupait les fonctions de directeur général France chez DMG Mori, un des leaders mondiaux de machines-outils d'usinage. Et, depuis quelques mois, il est donc président du GES (Groupement des entreprises de sécurité), né de la fusion du Snes et de l'USP.